

Newsletter 1er trimestre 2021

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON ET SON BASSIN VERSANT, DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL ET DE L'ASSOCIATION EN PARTICULIER

Bonjour à tous,

Les temps sont durs et nous ne voyons pas le bout du tunnel. Voici comme prévu notre newsletter trimestrielle. Certains la recevront dans leur messagerie car ils se sont inscrits et ont confirmé leur inscription, ainsi que le demandait le message automatique envoyé de notre site. Les étourdis auront la possibilité de la lire sur notre site (onglet "Newsletter") ou sur notre page Facebook. S'ils sont adhérents, ils en recevront une copie.

En ce qui concerne le règlement des cotisations, nous vous conseillons de le faire sur la plateforme Hello Asso par carte bancaire, ainsi vous recevrez aussitôt une attestation de paiement et votre reçu fiscal. Le reçu fiscal vous permet de déduire 66% de votre cotisation de votre impôt sur le revenu. Lien vers Hello Asso: <https://www.helloasso.com/associations/ecocitoyens-du-bassin-d-arcachon/adhesions/adhesion>

Les Ecocitoyens

Sommaire

- 1 Urbanisme : Histoire d'Huttopia, Loi ALUR : la sur-densification des communes
- 2 L'Affaire du Siècle, un procès contre l'inaction de l'État en matière climatique
- 3 Les moustiques bientôt de retour : mieux les connaître pour mieux s'en protéger
- 4 À Andernos on repeint tout en vert
- 5 En mars, que faire (ou pas) pour les oiseaux
- 6 Vacances d'été sur le Bassin d'Arcachon
- 7 Bulletin d'adhésion

1 URBANISME

Histoire d'Huttopia

Huttopia, c'est l'histoire d'une famille qui a créé des villages-campings aux USA, au Canada, en France. Ces campings sont installés dans des endroits naturels, forêts, près d'un lac ou de la mer. C'est le rêve pour décompresser de se retrouver dans une hutte au milieu des bois.

Quand les associations environnementales ont entendu parler du projet de camping dans la belle forêt du Teich, il y a 6 ans, la pression est montée d'un coup ! Pourquoi ? Un milieu naturel vierge, dont une partie était classée, inondable, près du site Ramsar, était promis à la construction de huttes mais aussi d'une piscine en dur de 180 m2, de bâtiments administratifs et sanitaires. Et avec la connivence de la municipalité, cet Espace Boisé Classé du PLU allait être déclassé !



Enquêtes publiques, pétitions, manifestations, distribution de tracts, la machine était en branle pour empêcher le projet. Malgré cela, les autorisations de l'État sont arrivées. Nos réactions ont suivi : recours gracieux puis contentieux. 4 associations : la CEBA (Coordination Environnement), Bassin d'Arcachon Écologie, Vive La Forêt et les Écocitoyens partaient à l'attaque, portant le dossier devant le Tribunal administratif. Car nos juristes - bravo et merci à eux - découvraient un conflit d'intérêt qui allait faire tomber le projet. Le Préfet de Gironde, M. Dartout, avait signé les autorisations de défrichage et aménagement, mais ce même Dartout, préfet d'Aquitaine avait signé l'avis de l'Autorité Environnementale, chargée de donner son avis sur le projet, favorable ! Le Tribunal en première instance puis en appel ne pouvait que nous donner raison. Entre temps, Huttopia avait commencé les travaux : cabanes de chantier, défrichage, construction de voies. Notre référé ne fut pas pris en compte car le juge ne vit pas l'urgence. Huttopia et la municipalité tentèrent d'aller en Conseil d'Etat, mais ce 9 février dernier, au vu des conclusions du rapporteur, Huttopia préféra se désister. Clap de fin.

LOI ALUR : la sur-densification des communes





Le volet urbanisme de la Loi dite ALUR du 24 mars 2014 a amené divers changements dans les pratiques habituelles de nos communes. Il comprend entre autres:

- Des mesures pour renforcer la densification en zone urbaine. La taille minimale des terrains et le COS, coefficient d'occupation du sol sont supprimés. Ainsi à Andernos, on a vu construire des maisons à étage sur 265 m² de terrain. Mais dans le même temps des mesures sont prévues pour conserver de la biodiversité en ville.
- Des mesures pour lutter contre l'artificialisation des sols. Ainsi les anciennes zones à urbaniser classées AU dans le PLU deviennent 1AU si elles possèdent déjà des équipements (réseaux tout-à l'égout, EDF, eau, gaz) ou si ces équipements ont une capacité suffisante pour supporter les nouvelles constructions. En général ces zones nouvellement classées 1AU dans les PLU se trouvent dans des dents creuses. Pour ouvrir une future zone à urbaniser qui sera classée 2AU au PLU, ça devient plus compliqué. La municipalité devra produire une délibération motivée faisant la démonstration que cette ouverture à l'urbanisation est nécessaire car il n'y a plus d'autre possibilité pour loger la population. Elle devra donc faire le compte des dents creuses restantes et des terrains à diviser avant de pouvoir ouvrir d'autres zones éloignées à l'urbanisation.
- Des mesures pour lutter contre le mitage. Construire au milieu de nulle part (le mitage), dans la campagne ou au milieu d'une forêt, c'est fini. Celui qui a besoin de faire construire un hangar agricole près de son habitation existante devra montrer patte blanche et présenter son projet à la CDPENAF, commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, et son dossier sera regardé à la loupe.

2 L'AFFAIRE DU SIÈCLE, un verdict en demi-teinte ?

Si pendant longtemps le juge administratif se refusait de reconnaître la responsabilité de l'État dans quelques domaines que ce soit, le 20^e siècle a connu une profonde évolution sur ce point. En outre, le début des années 2000 a vu apparaître le développement et la multiplication de formes inédites de responsabilités de la France. Le climat est désormais l'un des domaines sur lequel l'État doit honorer ses obligations sous peine de condamnation.

Initié par le collectif « **L'Affaire du siècle** » regroupant quatre associations environnementales (**Notre Affaire à Tous**, **Oxfam**, **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH)**, **Greenpeace France**), le recours en responsabilité de l'État avait pour objet la condamnation de ce dernier à verser la somme d'un euro symbolique afin de réparer tant le préjudice moral des ONG qu'un préjudice écologique. Le principal argument du recours contre l'État portait sur la carence fautive de ce dernier dans la lutte contre le changement climatique. En d'autres termes, il s'agissait de faire cesser les manquements de l'État à ses obligations.

Par un arrêt rendu le 3 février dernier, le tribunal administratif de Paris a reconnu la responsabilité de l'État en ce qu'il n'a, à ce jour, pas honoré les obligations qu'il s'est fixées en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si ce verdict est historique dans la mesure où c'est la première fois que le juge administratif se prononce sur la responsabilité pour faute de la France dans la lutte contre le changement climatique, il faut nuancer cet enthousiasme à plus d'un titre.

Tout d'abord, le juge administratif ne reconnaît que la « carence partielle » de l'État français à respecter les objectifs qu'il s'est fixés. Ensuite, si le tribunal reconnaît le « préjudice écologique » occasionné (altération des écosystèmes, fonte des glaces, érosion côtière...), il applique à la lettre ses conditions de réparation. Il se base en effet sur le fait qu'un préjudice écologique est prioritairement réparé en nature. Ce n'est que si cette réparation n'est pas possible que le versement d'indemnités peut se faire. En l'espèce, le juge considère que rien ne permet d'affirmer que la réparation en nature est impossible. C'est la raison pour laquelle le tribunal écarte la réparation pécuniaire (1 euro symbolique) du préjudice écologique. On peut douter cependant qu'un euro symbolique suffise à réparer de manière effective le préjudice écologique. Ainsi le juge fait uniquement droit au versement d'une indemnité (toujours 1 euro symbolique) pour la réparation du préjudice moral subi par les ONG. **Enfin, le juge n'a dans cet arrêt, pour l'instant, pas envisagé la nature des mesures supplémentaires que l'État doit prendre pour mettre fin aux carences.** C'était l'une des demandes des ONG dans le cadre de leur recours. En prononçant « un supplément d'instruction », le tribunal administratif de Paris s'est laissé du temps avant de statuer définitivement sur cette requête.

Si cette décision nourrit de nombreux espoirs au sujet d'une action efficace de la France en faveur de la protection du climat, beaucoup de questions restent en suspens à l'heure où **la Convention citoyenne pour le climat** constituée en octobre 2019 a donné la note de **2,5 /10** à l'exécutif concernant ses décisions en matière climatique. Affaire à suivre...

3 Les moustiques bientôt de retour: mieux les connaître pour mieux s'en protéger

On parle de moustiques en général, mais en fait nous sommes assaillis différemment par plusieurs espèces, deux en particulier : **les anophèles** et **les aèdes (tigres)**, aux mœurs bien spécifiques.

Anophèles : Leurs ailes sont tachetées et leur corps au repos a son abdomen relevé. Si on se penche sur la signification de leur nom, il faut admettre que ça n'est pas brillant puisque anophèle veut dire « inutile ». 464 espèces forment cette famille, dont 68 transmettent le paludisme. Étant donné les dégâts sanitaires dont ils sont coupables, les scientifiques suggèrent de nouvelles pistes de réflexion. À savoir une meilleure connaissance du moustique auprès des populations et une meilleure étude biologique de l'insecte en lui-même. Car comme ses congénères moustiques, il développe une meilleure résistance aux insecticides, il faut donc repenser l'offensive. **Ils sont fréquents dans les marais (paluds) et lieux humides. Ils se dispersent d'environ quelques kilomètres (15 env.) de leur lieu de naissance et sont assez actifs à l'aube comme au crépuscule. En extérieur, ils attaquent en début de la nuit et en moindre degré en intérieur. La reproduction se fait 24 à 48h après l'émergence de l'adulte.** Les femelles Anophèles ne s'accouplent qu'une fois dans leur vie et conservent les spermatozoïdes dans une spermathèque. Elles pondent de 50 à 200 œufs, déposés sur l'eau, ils éclosent sous 2 à 3 semaines en milieu tempéré. Le stade larvaire dure entre 7 jours et 5 semaines. Afin de respirer les larves doivent se tenir parallèles à la surface de l'eau ce qui est caractéristique de cette famille. La couleur des

leur paramètre de la couleur de l'eau, ce qui est caractéristique de cette famille. En effet, les larves s'adaptent à la couleur de l'eau où ils gisent. Leur nymphe ressemble à une virgule lorsqu'on la regarde de profil. Le stade adulte dure une semaine pour les mâles et jusqu'à 2 mois pour les femelles.

Aèdes : *Aedes albopictus* tire son surnom de "moustique tigre" des rayures qu'il a sur ses pattes. Par ailleurs, il arbore une ligne blanche tout le long de son thorax noir. Sa taille varie considérablement d'un individu à l'autre, allant de 2 à 8 mm de long. Arrivé depuis quelques années en Europe, il est en passe de conquérir le monde entier. Comment l'insecte s'y est-il pris pour conquérir le monde ? Grâce à nos vieux pneus dont il utilise l'eau stagnante pour y déposer ses œufs, qui par ce procédé voyagent de pays en pays. Des scientifiques avancent l'hypothèse que ce moustique serait attiré par une odeur dégagée par des pneus usagés et avancent l'hypothèse qu'il aura envahi tout l'hexagone en 2030. Il vole plus lentement que les autres, monte rarement dans les étages des habitations, leur préférant largement les rez-de-chaussée. Il n'a pas non plus une âme d'aventurier paradoxalement au fait qu'il colonise le monde petit à petit, car on remarque qu'il s'éloigne rarement de plus de 100 mètres de son gîte de ponte. À l'état naturel, *Aedes albopictus* pond dans des creux d'arbres ; toutefois il s'est acclimaté à d'autres supports pour pondre, décuplant ainsi son aptitude à progresser au niveau mondial. **Le moustique tigre est très agressif, il pique en journée et plus particulièrement à l'aube et au crépuscule.** Et mauvaise nouvelle pour nous, il semblerait que notre sang soit le met d'excellence de ce moustique. **C'est un moustique urbain, commensal et résistant** (diapause° et dessiccation). Il a su s'adapter aussi bien à des conditions climatiques que des milieux différents (zones urbaines). Sa femelle pond à la limite des eaux stagnantes ainsi que dans des flaques d'eau formées après de grosses pluies. Attention l'œuf résiste à la dessiccation et a la capacité de survivre en absence d'eau durant plusieurs jours, éclosant lorsque l'eau réapparaît. Les endroits susceptibles d'être retenus pour pondre sont généralement des sites créés par l'Homme comme les vases, pots, jardinières, seaux, boîtes de conserve, gouttières, citernes, fûts, pneus, les réceptacles divers d'eaux pluviales ou domestiques qui restent découverts et tous types de récipients laissés à l'abandon en fer ou plastique. Ces objets se trouvant fréquemment chez des particuliers, il est compliqué non seulement d'en faire le décompte mais aussi de les supprimer. **Il est donc demandé à chacun de faire le point chez soi en observant dans son jardin, dans sa cour si de tels objets sont présents et de les supprimer. Afin de pondre, une température de 25 à 30 °C est attendue. Une femelle pond 74 œufs tous les 3 à 4 jours qui engendreront des adultes en une petite semaine seulement. Par une température de 25°C, une femelle vit 29 jours, à 30°C, elle vit 32 jours, cependant, en moyenne un moustique tigre vit entre deux à six semaines.** Malgré les traitements insecticides, on ne peut que constater une progression du moustique tigre. Le corps scientifique est interpellé par cette réalité et redouble d'efforts afin de trouver une solution pour limiter cette espèce.

°diapause : capacité pour les femelles d'hiverner pour ne pondre qu'au printemps suivant et mourir ensuite.



Les moyens de lutte et de protection

Depuis quelques années des épandages et pulvérisations de larvicides et d'insecticides ont été effectués, sans grand succès comme on le constate, car trop aléatoires aussi bien au regard du stade de développement des insectes que de la diversité de leurs lieux de reproduction, et de leur accoutumance à ces produits qui par ailleurs ne sont pas si anodins qu'on nous le dit pour les autres espèces non cibles. **Aussi il est urgent d'envisager une lutte plus sélective. Des pièges** ont été posés dans divers aéroports, qui

montrent une certaine efficacité. Ces pièges sont conçus sur le même mode opératoire que pour le frelon asiatique : un bouteille d'eau coupée en deux, dans ce cas le mélange attractif est de l'eau sucrée que l'on saupoudre de levure de boulanger (sans mélanger). La mixture dégage du CO₂, gaz qui attire les moustiques, toutes espèces confondues. Pour plus d'efficacité, la bouteille est entourée d'un film noir. **Une autre stratégie consiste à conserver des lieux de ponte et les surveiller.** Vider tous les contenants potentiels est quasi impossible dans un jardin et contre-productif, les femelles trouveront toujours un lieu pour pondre, car c'est leur finalité. Alors autant les avoir à l'œil. Les larves mettant plusieurs jours à se métamorphoser en adulte, il suffit d'inspecter ces lieux de ponte et de les vider quand les larves apparaissent. Ne pas oublier que les poissons rouges sont friands de larves, alors si on peut en accueillir quelques-uns (**ou des gambusies sur la photo**), c'est aussi très efficace. Quoiqu'il en soit les deux méthodes : **piège et surveillance doivent permettre de contrôler efficacement ces indésirables.** Cela n'exclut pas pour autant les mesures individuelles de protection, crèmes, lotions répulsives, vêtements clairs (les moustiques sont attirés par le noir) pour éviter de vous faire piquer.

Pour aller plus loin : <https://moustiques.fr/index.htm>. Fabriquer un piège à moustiques : <https://www.youtube.com/watch?v=MTGfi3KIAvQ>

4 À Andernos, on repeint tout en vert



Depuis peu, la ville s'autoproclame respectueuse de l'environnement et le démontre par des actions aussitôt médiatisées, allant jusqu'à qualifier sa politique (posture ? imposture ?) de "*développement durable*". Mais attention, on se la joue modeste : quand un bac à marée est installé sur la plage, que quatre bornes-cendriers sont mis en place dans l'hypercentre, "*c'est la politique du colibri*". Heureux sont les Andernosiens, ils peuvent être rassurés quant à l'avenir de leurs petits-enfants ! Honnêtement on a du mal à y croire. Car en même temps », on affiche comme une opération de gestion forestière l'abattage de 15 pins place Camille-Goubet présentés comme « malades, dangereux ou arrivés à maturité ». C'est faux sur toute la ligne ! En réalité il s'agit de créer des espaces de parking provisoires pour le marché provisoire qui s'y installera le temps de la construction du futur marché.

Une manifestation est improvisée dans l'urgence, mais le mal est fait : **10 pins en pleine santé** (ce que confirmeront les experts de l'association Vive la Forêt) **tombent**, rapidement débités et évacués, sans doute vers l'usine de pâte à papier - quel respect pour ces vénérables sujets !





Pas plus que le patrimoine forestier, les arbres urbains n'appartiennent au locataire de la mairie, ils sont un bien commun des habitants d'Andernos. C'est pourquoi, conjointement avec les associations Bétey Environnement et Le Bétey plage boisée, nous demandons à la mairie d'élaborer plus sans tarder un programme pour "rompre avec les pratiques peu respectueuses" du patrimoine arboré de la ville. Dans l'attente, on se console avec la promesse d'être associés au futur projet de replantation place Camille-Goubet.

Des colibris à Andernos ? Oui il en existe. Des gens qui font des choses en toute discrétion, par amour de la nature. Dans les milieux associatifs comme chez les adeptes de la transition, et même au sein des services municipaux. Il y a quelques temps, nous nous étions émus de la possible destruction d'une station de romulée ou iris de Provence (*Romulea bulbocodium*) aux abords d'un chantier de construction avenue des Colonies. Malgré son nom, cette plante à bulbe est uniquement présente en Aquitaine où elle est strictement protégée. La zone fut alors protégée par un ruban de balisage. Elle est aujourd'hui préservée par des potelets pédagogiques qui semblent avoir un effet dissuasif : il ne faut surtout pas la piétiner.



En ce dimanche de printemps, ces fourmis de l'environnement ont localisé plusieurs centaines de

ces fleurs, là et en d'autres lieux de la commune - qu'on ne vous révélera pas, à cause de leur extrême fragilité.

5 Que faire (ou pas) pour les oiseaux ?



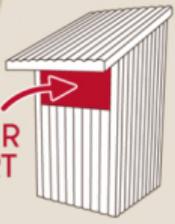
Les populations d'oiseaux, du fait de la pollution, de la disparition des habitats et de leur nourriture (les insectes sont en chute libre) sont en déclin de 34% pour les espèces nicheuses en France (AFB 2018). Que peut-on faire pour aider à redresser un peu la barre? Ou surtout ne pas faire...

Nourrissage. Il est recommandé de nourrir les oiseaux en période de froid. Dès que les températures redeviennent clémentes, stopper tout nourrissage. Les oiseaux doivent être capable de se nourrir seuls car ils doivent apprendre à leur rejetons à faire de même. Pas de pain! Pas d'aliments salés, de lait ou de graisse animale. Ce n'est pas adapté. Des graines de tournesol sont appréciées. S'il fait très froid, des pains de graisse **végétale** avec des graines incorporées feront l'affaire. Des fruits, des graines mélangées aussi. Si vous utilisez des boules du commerce, enlevez les filets car ils peuvent constituer un piège pour les oiseaux ou se retrouver dans la nature. Placez les dans un distributeur.

Abreuvoir. Pensez à donner de l'eau dans une coupelle, surtout en été. S'il gèle, pensez à casser la glace. Où placer la nourriture et l'eau? Pensez aux prédateurs. Placez les distributeurs en hauteur car la plupart des oiseaux arrivent à la cantine en volant (mésanges, verdiers, tarins, fauvettes, sittelles...). Par contre, certains oiseaux ne se nourrissent qu'au sol, les pinsons par exemple. Il faut donc mettre le distributeur au sol dans un endroit bien dégagé afin que les oiseaux puissent voir arriver les prédateurs.

Nichoirs. Si vous aviez mis des nichoirs dans vos arbres l'an dernier, il est nécessaire de les avoir vidés et nettoyés. Dès la Saint Valentin, les oiseaux sont en couple et choisissent l'endroit où ils feront le nid. Ne tardez pas à mettre vos nichoirs. Les nichoirs doivent être adaptées aux goûts des oiseaux et à leur taille. Ils devront être placés à 3m en hauteur et plutôt sud-sud-est. Un

goutte des oiseaux et à leur tanner ne doivent être placés à l'abri du matériel et protégés des courants d'air trop grand et un mauvais emplacement, et les prédateurs feront des ravages, ou le nid ne sera pas occupé.

Je suis...	 Rouge gorge	 Merle noir	j'ai besoin d'un...	 NICHOIR OUVERT								
Je suis...	 Mésange nonnette	 Mésange noire	j'ai besoin d'un...	 NICHOIR Ø 28mm								
Je suis...	 Mésange huppée	 Mésange bleue	j'ai besoin d'un...	 NICHOIR Ø 34mm								
Je suis...	 Moineau domestique	 Sittelle torchepot	j'ai besoin d'un...	 NICHOIR EN BOIS-BÉTON								
Je suis...	 Hirondelle rustique	j'ai besoin d'un...	 NICHOIR EN BOIS-BÉTON	Je suis...								
				 Hirondelle de fenêtre	j'ai besoin d'un...	 NICHOIR EN BOIS-BÉTON						
La vie du nicher	Janvier	Février	Mars	Avril	Mal	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Installez-moi !		Observez-moi sans me toucher !				Nettoyez-moi !		Installez-moi !			

Crédit photo : Oisillon.net

Une dernière recommandation : si vous voyez un oisillon au sol, n'intervenez pas, il n'est pas tombé du nid, il est simplement parti du nid avec ses parents, lesquels ne sont jamais loin. Si l'oiseau semble malade, contactez le Centre de soins LPO d'Audenge

<https://www.facebook.com/centresoinslpo33/>

6 Vacances d'été sur le Bassin d'Arcachon





Les beaux jours reviennent accompagnés de températures plus hautes, de bourgeons prêts à fleurir et aussi... de quelques oiseaux. Que vous soyez incollable sur le sujet, ou que vous n'ayez que quelques notions en la matière, vous connaissez très certainement le phénomène de la migration animale. Bien que ce "rituel" soit présent chez plusieurs espèces de mammifères, d'insectes ou encore de poissons, on pense généralement aux oiseaux en parlant de migration. Pour rappel, la migration est un phénomène biologique inné, qui consiste en un déplacement d'un groupe d'individus de la même espèce d'une zone géographique à une autre, et ce en fonction du climat, des ressources, et de l'aire de reproduction.

Ainsi, avec l'arrivée du printemps, nous pourrons au cours des prochains jours et durant toute la période estivale observer certains de ces oiseaux voyageurs. En effet, notre région est idéalement située, en plein milieu d'un couloir migratoire emprunté par de nombreuses espèces et bon nombre d'entre elles ont choisi notre beau Bassin pour y séjourner (décidément, il n'attire pas que les touristes !). Ce sera par exemple le retour du Milan noir, de la Bondrée apivore, du Faucon hobereau, mais aussi de l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre (notre photo), du Martinet noir et de la Huppe fasciée, qui nous viennent tout droit d'Afrique. Tout ce beau monde en profitera pour se nourrir, nidifier, se reproduire et élever les petits durant le printemps et une partie de l'été avant de repartir hiverner au Sud. À tous ces oiseaux qui ont fait un long voyage pour arriver jusqu'ici, souhaitons la bienvenue : vous êtes chez vous.

7 BULLETIN D'ADHÉSION



BULLETIN D'ADHESION 2020-21

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
23 avenue Centrale
33510 Andernos les Bains
Tel 07 69 40 57 40

ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

NOM.....Prénom.....

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal.....Ville.....

Email.....

Facultatif:

Téléphone.....Portable.....

La cotisation ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Cotisation payable en euros ou en OSTREA, en espèces, par chèque ou directement par Carte Bancaire
sur le site HelloAsso: <https://www.helloasso.com/associations/ecocitoyens-du-bassin-d-arcachon/adhesions/adhesion>

simple= 12 euros

Couple= 20 euros

Etudiants, chômeurs: gratuit

Je deviens membre, nous devenons membres

Chèque

Espèces

Actif.....je verse la somme de..... euros..........

Bienfaiteur.....je verse la somme de euros..........

Date: Signature:

[Se désabonner de la newsletter](#)